

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 Février 2013

DGS/JCL/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 21 Février 2013

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille treize, le vingt huit du mois de Février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire.**

Etaient présents : Jean-Paul HOFMANN, Joëlle LONGUEVAL, Christian LOISON, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Pierre VERLEY, Noël DUPARQUE, Emile ROUZE, Alain MONCHECOURT, Christine MASSY, Luigi CICERO, Gisèle DUPUREUR, Marie-Pascale POLLET, René HODEN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Françoise GOUBE, François ROCHET, Jean-Louis MUNCH, Marc-Antoine MARCON, Eve-Marie BATAVOINE, Jean-Pierre LAVA, Françoise MALBRANQUE,

Philippe HARQUET, Balbina MONTEIRO, Marc DELEURY, André BOUTRY, Pascale HUBERT, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés :

Annette DARNEL ayant donné pouvoir à Françoise GOUBE
Didier ELLART ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN
Patrick DOURIEZ ayant donné pouvoir à Jean-Paul HOFMANN
Denis TONNEL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAVA
Sophie ROCHER ayant donné pouvoir à Catherine JONCQUEZ
Andrée LAMOTTE ayant donné pouvoir à Christine MASSY
Fanny DUPONT ayant donné pouvoir à Marie-Pascale POLLET
Pascale MARTIN ayant donné pouvoir à Françoise EULRY-HENNEBELLE
Patrice ADJIBI ayant donné pouvoir à Bernard GERARD
Caroline DUQUESNE-BECKELINCK ayant donné pouvoir à Alain MONCHECOURT

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Didier JACQUELINE, Patrick ANSAR, Jean-Maurice DERUYTER, Sylvie LAMBERT, Jean-Claude LECLERCQ, Pascal MARTIN, André NONCLERCQ, Martine SEINGIER, Laurence VEDRENNE, Loïc CATHELAIN, Chantal BEDOY

PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Pierre VERLEY comme **Secrétaire de Séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal, le **Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 24 Janvier 2013** et celui-ci est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS
Monsieur le Maire	
2013_02_N°0026 : Réforme sur les Rythmes Scolaires	Joëlle LONGUEVAL Philippe HARQUET André BOUTRY Pascale HUBERT Martine ROUSSEL-VANHEE
2013_02_N°0027 : Aménagement et mise en conformité de l'Hôtel de Ville – Choix du Maître d'Oeuvre	André BOUTRY Martine ROUSSEL-VANHEE

En préambule, **Monsieur le Député-Maire** précise que la date de ce Conseil Municipal avait été fixée au regard de la date butoir du 1^{er} Mars qui était initialement celle pour laquelle les Villes devaient décider de leur position quant à **la Réforme des Rythmes Scolaires**. Cette date a depuis été reportée au 31 Mars. Il demande ensuite à **Joëlle LONGUEVAL d'exposer cette délibération et ses enjeux**.

↳ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL :**

Après avoir rappelé les avis négatifs exprimés par le Conseil Supérieur de l'Education Nationale et le Comité Technique Ministériel de l'Education Nationale, ainsi que l'avis négatif du Comité Consultatif d'Evaluation des Normes quant au projet de Réforme du Gouvernement, Joëlle LONGUEVAL précise : *« Cette délibération a été murement réfléchie, considérant qu'il s'agit de l'intérêt de l'enfant qui, à Marcq-en-Baroeul, a toujours été au cœur de nos préoccupations ».*

Elle estime que l'annonce de la réforme est *« assortie de délais très contraints. Quand bien même ils ont été allongés jusqu'à la fin Mars, reste un délai obligatoire au 9 Mars, dès lors qu'il s'agit de demander une dérogation au Conseil Général pour ce qui concerne les transports scolaires. Dans ces conditions, malgré toute notre bonne volonté, il était impossible de mettre en œuvre sérieusement cette Réforme pour la rentrée prochaine. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de demander, au nom de la Municipalité, le report de l'application de cette Réforme à la rentrée 2014, comme nous en avons la possibilité.*

Si la question des Rythmes Scolaires est capitale pour les enfants, les enjeux de cette réforme touchent également à l'organisation des familles comme à leur vie professionnelle, tandis que se pose parallèlement le problème des ressources humaines des associations et clubs sportifs. Quel sera le devenir des personnels des Accueils de Loisirs le Mercredi matin ? Quelles occupations pour les enfants de 15 heures 30 à 16 heures 30 voire jusqu'à 18 heures ? Il faudra mettre en place des activités péri-éducatives ; où ira-t-on chercher les budgets correspondants ? A tout problème, il y a une solution mais ces solutions ne se trouvent pas en un ou trois mois. Il est donc plus que raisonnable de solliciter le report de cette Réforme à la rentrée 2014 ».

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

« Nous nous étonnons, Madame MONTEIRO et moi-même, de cette convocation si rapide, en pleine période de vacances scolaires, sans réunion de la commission municipale ad hoc, alors que la date butoir pour la décision est fixée au 31 Mars. Quelques jours supplémentaires auraient permis aux Conseillers que nous sommes, donc mandatés par la population, de prendre plus largement l'avis des personnels et personnes concernées.

Comme le rappelle le préambule de votre rapport, le Ministre de l'éducation nationale a présenté sa loi sur les rythmes scolaires dans le premier degré, rythmes dont nous savons tous qu'ils peuvent être un élément permettant la réussite des élèves, mais que, seuls, ils ne peuvent lutter contre l'échec scolaire.

Dans les conditions actuelles, cette réforme fait l'objet d'oppositions massives de la part des personnels, de la part des instances consultatives et de la part de nombreuses collectivités dont les collectivités rurales et des collectivités ne disposant pas, comme à Marçq, d'importantes ressources financières.

Ce ne sont pas les assouplissements prévus pour l'encadrement des activités périscolaires qui peuvent satisfaire : au lieu d'un adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans, on n'en prévoirait qu'un pour 14 et pour les plus de 6 ans, un pour 18. Est-ce là une grande ambition ? L'enfant a-t-il besoin d'une politique au rabais ?

D'autre part, la réforme est très floue sur ses modalités d'application. Ce sont les communes qui ont la charge de sa mise en œuvre dans le cadre de projets éducatifs territoriaux, avec contrats d'objectifs tripartites entre établissement, autorité académique, et collectivité de rattachement, pas encore définis avec précisions.

Nous y voyons le risque d'une territorialisation de l'enseignement. Si l'on souhaite «refonder l'école», alors l'Education Nationale doit rester garante de l'égalité et de la pérennité du Service Public d'Education.

Juridiquement, il est indispensable que des clarifications soient apportées quant aux responsabilités qui relèvent de l'Education Nationale ou des collectivités.

Ces clarifications sont nécessaires aussi sur les conséquences financières réelles de ces mesures, au-delà de l'aide ponctuelle annoncée par l'Etat, aide nécessaire après le travail de démolition engagé par les précédents gouvernements, mais non suffisante. Considérant qu'il ne revient pas aux collectivités territoriales de se substituer à l'Etat pour élaborer et concerter une politique nationale de l'enseignement.

Considérant qu'il faut prendre le temps de faire une véritable réforme au service de tous les élèves, en concertation avec tous les personnels, intervenants et parents (en ce sens, apportons notre soutien aux enseignements du primaire qui étaient en grève le 31 Janvier), je pense effectivement qu'il est nécessaire de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2013».

↳ Intervention de Pascale HUBERT :

«L'école primaire française affichait, il y a peu de temps encore, deux records en Europe :

- l'horaire annuel le plus élevé, soit 910 heures avant la réforme de 2008 et 847 heures actuellement pour une moyenne OCDE de 790 heures*
- le nombre de jours de classe le plus faible, qui s'est encore réduit après la réforme de 2008 (passage de 4 jours ½ à 4), soit 140 jours sur 35 semaines pour une moyenne OCDE de 38 semaines.*

En conséquence, les élèves ont à supporter la journée scolaire la plus dense de l'OCDE.

Tous les experts, depuis longtemps, considèrent que cette situation est pénalisante pour l'ensemble des écoliers, et particulièrement pour les plus défavorisés.

Une réforme courageuse est donc nécessaire, mais le retour à 4 jours ½ n'est qu'une des variables de la modification du temps scolaire de nos enfants.

Nous osons penser que le report de l'application de ce décret en Septembre 2014 par notre municipalité ne relève pas du simple réflexe d'opposition, mais de la volonté de réussir ce projet par une large concertation des publics concernés. La majorité des

villes-préfectures a pour l'instant choisi une mise en œuvre dès 2013 (40 contre 27). De plus, nous n'ignorons pas le surcoût engendré par ce dispositif chiffré en moyenne à 140 euros par élève sans participation du fonds d'amorçage.

Il convient de profiter de cette occasion pour revisiter complètement l'accueil des enfants et l'animation périscolaire en primaire.

Soyons ambitieux ! En effet, le rôle de l'école primaire française va au-delà de sa seule mission d'éducation. Elle facilite la garde des enfants en dehors des temps scolaires, ce qui permet à la mère française d'être le plus active professionnellement en Europe.

Monsieur le Maire, nous souhaitons donc qu'un débat public soit instauré et qu'un calendrier définisse la démarche de réflexion et d'élaboration de ce projet qui nous tient à cœur. Pouvez-vous dès à présent, nous informer des pistes ouvertes à ce sujet (choix de la demi-journée, horaires, relations avec les écoles privées de notre commune...)

A ces conditions, le MODEM votera la résolution 26 ».

↳ Intervention de Philippe HARQUET :

« La délibération qui nous est soumise doit s'analyser dans le cadre de la démarche globale de refondation de l'école qui est menée par le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT. Ainsi, ce décret s'inscrit dans un ensemble de mesures qui visent à une école plus juste, plus efficiente pour tous.

Pour nous, cette réforme des rythmes scolaires qui cherche à associer aux temps éducatifs et d'apprentissage des savoirs, de nouveaux temps périscolaires, constitue l'un des fils d'Ariane de l'école de demain.

Outre, les rythmes scolaires, le gouvernement remet des adultes et des professeurs dans les établissements, réintroduit une véritable formation initiale des professeurs, réoriente les moyens pour les écoles primaires et soutient la mise en place d'un service public de l'enseignement numérique. Ces actions demandent du temps et modifieront touche par touche notre paysage de l'éducation nationale.

Ainsi, tout le monde s'accorde à reconnaître que répartir le travail de connaissances sur quatre jours et demi, répond aux besoins des enfants. Cette modification des rythmes a été posée dès 2010 par Monsieur CHATEL, ministre de l'éducation, UMP. Le rapport parlementaire des députés Xavier BRETON, UMP et Yves DURAND, PS, concluait clairement, je cite : « la semaine de quatre jours est insatisfaisante ».

De même, nous avons souvent entendu la majorité municipale, ici à Marcq-en-Baroeul et encore plus depuis le mois de Mai dernier, vanter le charme et l'efficacité du local par rapport aux décisions centralisées de Paris.

Or, voilà bien le paradoxe. Le décret de Vincent PEILLON sur les rythmes scolaires laisse le tempo pour que chaque municipalité adapte à son contexte local, l'organisation du temps périscolaire. Et que fait-on à Marcq-en-Baroeul en termes d'échanges et de concertation ? Rien, si ce n'est aujourd'hui, un mois avant l'échéance de demande de dérogation fixée à fin Mars 2013, vous nous proposez par cette délibération de reporter la mise en œuvre du décret à 2014, ce qui peut signifier comme le disent les anglais « au premier jour de jamais ».

Nous ne pouvons nous satisfaire d'un simple report en 2014 sans en connaître les raisons. Quels sont les avantages et les inconvénients de mettre en œuvre en 2013 ou de reporter en 2014 ce décret ? Par exemple, le choix du samedi matin, ne serait-il pas à privilégier pour faciliter l'organisation des familles pour conduire et chercher leurs enfants, sans trop désorganiser les activités associatives ?

Ces réflexions ne pouvaient avoir lieu qu'au sein d'espaces de travail capables de rassembler les enseignants, animateurs, personnels scolaires, parents, acteurs locaux, municipalités, l'inspection d'académie garante de la cohérence territoriale éducative... Les enfants pourraient utilement s'exprimer à travers le Conseil Municipal des Enfants.

Pour nous élus municipaux, nous sommes concernés aussi par les impacts budgétaires et à ce titre, une commission générale, serait le minimum démocratique.

Pour une fois où l'initiative locale pouvait prévaloir sur le diktat parisien, nous ratons le train ! Dommage pour nos enfants et pour notre ville dont le mode de concertation aurait pu être valeur d'exemple».

↳ Intervention de Monsieur le Député-Maire :

Monsieur le Député-Maire précise tout d'abord que son approche de ce dossier est dénuée de tout esprit polémique. *«Monsieur HARQUET, vous nous dites que pour une fois qu'il n'y ait pas de diktat parisien, on ne saisit pas l'occasion qui nous est faite. Je crois franchement qu'en la circonstance, en matière de diktat, vous battez à plate couture tous les prédécesseurs de Monsieur PEILLON ! Le 24 Janvier 2013, je reçois le courrier du Ministre qui évoque une réflexion sur la refondation de l'école. Il exprime le souhait, à la suite du décret qu'il a pris, que nous choisissons entre deux dates : soit Septembre 2013, soit Septembre 2014. Il nous est donné comme date butoir, le 1^{er} Mars – date ensuite repoussée au 31 Mars – mais dans l'hypothèse où nous choisissons 2014, nous devons saisir le Conseil Général pour le 9 Mars. J'organise donc, en conséquence, une réunion du Conseil Municipal, considérant que je ne pouvais guère faire autrement. En l'occurrence, je réponds à la précipitation d'un Ministre. Le débat sur la refondation de l'école se tient justement en ce moment au Parlement. Cela ne m'aurait pas choqué que, dans ce cadre, on aborde également la question des Rythmes Scolaires en prenant le temps d'examiner cette question tous ensemble.*

Dans ce dossier, la polémique ne m'intéresse pas. Les enfants de nos écoles sont concernés au premier chef, mais également beaucoup d'associations, les parents d'élèves, les enseignants, les organisations syndicales... A l'impossible, nul n'est tenu et je ne vois pas comment, en un mois, on pouvait avoir un avis éclairé sur ce sujet qui nécessite un minimum d'écoute si l'on veut réellement mettre l'enfant au cœur du sujet. Je crois vraiment que nous n'avons pas à rougir, à Marcq-en-Baroeul, de ce qui est fait pour nos enfants. Allez voir certaines écoles dans d'autres Villes et comparez-les aux nôtres. Si rien n'est jamais parfait, nos écoles sont toutefois remarquablement entretenues. Nous avons une ATSEM par classe, ce qui est rare. Nous mettons à disposition des Educateurs Sportifs, des Animateurs Culturels, etc... Nous avons donc vraiment mis l'enfant au cœur de notre dispositif et de notre réflexion.

Comme le dit Madame ROUSSEL, il existe une opposition assez forte à ce décret compte tenu de la précipitation dans laquelle les choses se sont organisées. Il convient de préserver une équité territoriale à l'égard des communes rurales, tandis que beaucoup de choses restent à clarifier, en particulier l'impact budgétaire de cette Réforme. Comme l'a justement fait remarquer Madame ROUSSEL, il n'y a pas de raison que nous ayons un transfert des charges de l'Etat vers les Collectivités Territoriales. A une époque où 4 milliards de participation de l'Etat vont être enlevés à l'égard des communes (sur 100 milliards de participation de l'Etat auprès des Collectivités Territoriales), cette Réforme coûtera 2 milliards aux Collectivités Territoriales quand l'Etat ne participera qu'à hauteur de 250 millions. Tout ceci nécessite donc réflexion dans le cadre du grand projet de la refondation de l'école. Prenons le temps de travailler tranquillement puisque nous sommes juste en train d'en discuter en commission à l'Assemblée Nationale.

On nous dit par ailleurs que les Rythmes Scolaires en France sont trop soutenus. Je rappelle toutefois que le décret de 2008 de Xavier DARCOS, qui a supprimé le Samedi matin, avait été pris sous la pression des enseignants et des parents d'élèves. On nous expliquait alors que l'intérêt de l'enfant devait être au cœur de cette décision, que la famille était un enjeu fondamental et qu'au regard du nombre de plus en plus important de gardes alternées et de familles recomposées, il était nécessaire de «sanctuariser» le Samedi, dans l'intérêt de l'enfant. Je ne suis absolument pas contre le fait que l'on réfléchisse, comme Madame HUBERT le propose, à la meilleure manière de trouver une solution et qu'on organise un large débat. Cette position n'a rien de partisane. Vous avez d'ailleurs vu que certaines grandes villes de gauche, que ce soit Lyon ou Montpellier, ont décidé le report de la Réforme à 2014. Je crois comprendre que Lille y réfléchit également, puisque Madame AUBRY insiste sur la nécessité de se donner du temps. Toutes les Villes sont donc confrontées au même problème.

Le Mercredi matin, à Marcq-en-Baroeul, trois Accueils de Loisirs sans hébergement et 7 Maisons de Jeunes sont ouverts, ainsi que le Conservatoire, le Théâtre-Ecole, les Arts Plastiques, les entraînements à la Piscine Municipale, de nombreux Clubs Sportifs... tous s'interrogent, notamment en matière de créneaux sportifs dans les salles de sports. 2.400 enfants au moins sont concernés, ce qui comporte un impact financier considérable. En l'occurrence, c'est «PEILLON, le mal nommé !» ; ce serait plutôt «PAYEZ, Mesdames et Messieurs les Maires !».

Il nous faut donc travailler ensemble. Nous allons lancer cette grande réflexion en se donnant le temps. Je rappellerai cependant que depuis 20 ans, la Bretagne pratique la semaine de 4 jours, et que les performances scolaires y sont parmi les meilleures de France. Je considère donc que le décret nous a été adressé trop rapidement et que trop de choses importantes sont à examiner sereinement».

👉 Intervention de Joëlle LONGUEVAL :

«Nous essayons de mettre en place une méthode. Le décret a interpellé les Maires en leur donnant la possibilité de demander le report de l'application de la Réforme. L'intérêt de l'enfant étant en jeu, Monsieur le Maire, après m'avoir consulté, a estimé que sur un sujet aussi sensible, une consultation devait évidemment être mise en place.

La première étape était de vous consulter afin de savoir si vous autorisiez le Maire à faire une demande de dérogation. Dans l'hypothèse où nous ne l'obtiendrions pas, ce que je ne peux imaginer, et s'il avait fallu mettre en place cette Réforme en 2013, aucune consultation n'aurait été possible. Pour moi, l'éducation est Nationale, ce qui est très important».

Joëlle LONGUEVAL fait ensuite état de la situation de la Ville de Lomme, qui a déjà expérimenté les nouveaux rythmes scolaires avec un coût de 800 euros par élève, mais dont l'expérimentation s'avère aujourd'hui ne même pas correspondre aux critères de la nouvelle réforme.

S'agissant de la consultation, elle précise que celle-ci sera bien évidemment mise en place dès que la dérogation aura été obtenue : *« Il existe tellement de possibilités que nous ne pouvons pas envisager autrement la chose. Je voudrais également dire à Monsieur HARQUET que Monsieur PEILLON fait les choses de manière un peu désordonnée. Le décret intervient en Janvier ; il faudrait mettre en place la Réforme pour Septembre 2013 et voilà qu'aujourd'hui, nous entendons qu'il faut toucher aux vacances d'été. Quand bien même je partage sa position sur ce point, cette question doit cependant faire partie d'une réflexion globale sérieuse et non pas en procédant au coup par coup. Comment peut-on parler de refondation de l'école par petites touches dont on en apprendrait un peu plus chaque matin ? ».*

↳ Intervention de Catherine JONCQUEZ:

« Après la demande de dérogation, viendra inévitablement le temps de la concertation que se soit avec l'ensemble du Conseil Municipal, les familles, les enseignants, les associations. Mais d'ores et déjà, les Adjointes se sont réunis pour y travailler en conservant l'enfant au coeur de la problématique. C'est donc une vraie concertation qui va s'établir et nous nous engageons ce soir à travailler avec tous ceux qui sont au cœur, de ce sujet en respectant prioritairement les intérêts de l'enfant tant dans son apprentissage que dans le déroulement de sa journée».

↳ Intervention de Philippe HARQUET :

« Etes-vous bien d'accord pour faire un débat public sur le sujet ? »

↳ Intervention de Monsieur le Député-Maire :

«Ce qui me surprend, Monsieur HARQUET, c'est qu'aujourd'hui Monsieur PEILLON, qui n'a réalisé aucune consultation, nous place, comme toutes les autres communes de France, dans une situation difficile. Tout le monde exprime son mécontentement à l'égard de son travail et de ses changements d'avis incessants, et c'est aujourd'hui à moi que vous demandez si je vais réaliser une concertation ? Je suis bien évidemment tout à fait d'accord pour faire un débat sur ce sujet mais je ne suis pas persuadé que les gens aujourd'hui comprennent bien quelle est l'action du Gouvernement. Pouvoir expliquer que nous sommes des gens sérieux et que nous travaillons avec tous ceux qui sont des partenaires de ce dossier (les enseignants, le personnel municipal, les associations sportives, culturelles) est évidemment

incontournable et je n'ai jamais craint un débat. Il ne faudrait quand même pas renverser les rôles. C'est quand même bien Monsieur PEILLON qui nous met dans une situation invraisemblable. Pour ma part, engager des débats calmes, sereins et constructifs, y compris avec la population, ne m'a jamais dérangé».

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-02-N°0026 DEL est adoptée à l'unanimité	

- **2013_02_N°0027 : Aménagement et mise en conformité de l'Hôtel de Ville – Choix du Maître d'Oeuvre**

↳ **Intervention de Monsieur le Député-Maire :**

« Depuis plusieurs années, nous recherchons les voix et moyens de rendre notre Hôtel de Ville, avec ses nombreuses marches, plus accessible aux personnes à mobilité réduite. Mes prédécesseurs avaient bien conscience de cette difficulté puisqu'une annexe avait été réalisée par Serge CHARLES pour transférer, dans un lieu plus accessible au public, l'ensemble des Services à la Population.

Dans le cadre de mon mandat de Maire après 2001, j'avais lancé un nouvel aménagement de l'Accueil Multi-Services. Nous avons alors réfléchi à la mise aux normes de l'ascenseur central de l'Hôtel de Ville, ce qui s'était cependant avéré très complexe. Si l'Hôtel de Ville est bien desservi par un escalier d'honneur majestueux, par deux escaliers latéraux et par son ascenseur central, cette situation ne répond pour autant pas aux normes. Nous avons aujourd'hui l'obligation de nous mettre en conformité pour 2015 en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Nous avons donc lancé une consultation, après un travail préalablement effectué par les Services et par la Commission que préside Annette DARNEL, afin d'établir un cahier des charges.

Un concours a été organisé, à l'issue duquel cinq cabinets d'architectes ont été choisis. Différentes réunions techniques ainsi que des visites ont été organisées pour les candidats qui devaient rendre leur projet pour le 11 Janvier 2013. Le jury a examiné de façon anonyme les cinq projets présentés sous forme de lettres² (A, B, C, D, E). Au sein de ce jury, participaient deux Architectes mandatés par l'ordre des Architectes. Tous les dossiers qui nous ont été présentés recelaient des choses très intéressantes. Une analyse technique des offres a été faite et le jury a donc délibéré, le 11 Février 2013 à bulletin secret. A une très large majorité (6 voix sur 7), le jury a désigné le projet D présenté par l'Agence DERMU DEFOORT. Il nous appartient donc aujourd'hui de valider ce choix.

Il est évident que ce dossier nécessitera des phasages. Sans doute un jour faudra-t-il également procéder à la rénovation de la façade, sans doute faudra-t-il également se pencher sur la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville qui a aujourd'hui 70 ans et qui a été réalisée avec les techniques de l'époque sans sous-toiture, mais l'urgence et l'obligation qui nous est faite par la loi est d'abord de permettre l'accessibilité au moyen d'un ascenseur extérieur. Cette délibération a donc pour objet de désigner officiellement le Cabinet d'Architecte qui a été retenu à une très grande majorité par le jury. Vous me permettez, en votre nom, de remercier les Cabinets d'Architectes qui ont travaillé à ce projet ».

↳ Intervention d'André BOUTRY :

«J'ai beaucoup apprécié de participer à ces travaux qui sont parfaitement transversaux, sans clivage d'aucune sorte, compte tenu des objectifs fixés par la loi pour 2015 en matière d'accessibilité. Soulignons que la notion de handicap ne s'arrête pas aux seules personnes se déplaçant en fauteuil roulant mais concerne également les handicaps auditifs, visuels ou mentaux. C'est donc un sujet extrêmement vaste. Cette dimension a été prise en compte dans nos débats puisqu'un effort a été porté en termes de signalétique. On a aussi prêté attention au fait que l'information, qui doit être à l'extérieur de la Mairie, puisse être diffusée dans de bonnes conditions. Lors de nos travaux, nous nous sommes rapidement aperçus que deux projets n'étaient pas recevables pour de nombreuses raisons. Il ne restait donc que trois projets. Il apparaît intéressant que nous puissions donner une modularité dans les travaux en donnant la priorité à l'essentiel, c'est à dire l'accessibilité dans de bonnes conditions à tous les niveaux de l'Hôtel de Ville, ce qui nécessitait la construction d'un ascenseur par l'extérieur. Le chemin s'est tracé progressivement dans la manière de penser et de réfléchir. L'aspect de l'arrière de l'Hôtel de Ville s'en trouvera beaucoup changé mais si l'esthétique n'est pas première, elle a toutefois un peu influencé notre choix, notamment à l'égard d'un projet qui comportait un encloisonnement de l'escalier d'honneur. Une fois les travaux commencés, cela sera un peu difficile à vivre mais je pense qu'il faut les organiser dans leur totalité ; une fois que nous sommes en chantier, je pense qu'il faut aller jusqu'au bout et en finir. Ce sont des travaux qui coûtent très chers et qui vont tourner autour de 4 millions. Je trouverais assez normal que ce financement soit effectué dans le cadre d'un emprunt. Je précise que lorsque l'on rembourse le capital d'un emprunt, il ne s'agit pas d'une charge. Ce qui est une charge, ce sont les intérêts d'emprunt. Sur 4 millions pendant 10 ans, on devrait avoir des intérêts d'emprunt qui n'obèrent pas trop le budget et le financement des investissements. Tel est l'aspect un peu personnel que je me permets de donner ici. J'approuve tout à fait au travail de la Commission auquel j'ai été très heureux de participer, et je souscris naturellement au choix qui a été fait, qui s'est imposé progressivement sans que l'on se concerte les uns et les autres».

↳ Intervention de Monsieur le Député-Maire :

«Un Architecte a gagné lorsque l'on fait sien son projet, comme vous venez de le faire Monsieur BOUTRY en vous appropriant en quelque sorte un peu le projet de cet

Architecte reconnaissant par là, la qualité du travail qui a été fait. Maintenant, tout reste à faire et on verra si cet ascenseur, qui desservira plus facilement les Services Financiers, nous permettra de réfléchir à d'autres voies que celles que nous utilisons. Est-ce que la Trésorerie de la Mairie permettra de lisser cet investissement sur plusieurs années ? Est-ce qu'il y aura encore des banques qui prêteront aux Collectivités Territoriales ? On ne va peut-être pas lancer ce débat tout de suite... »

↳ **Intervention de Martine ROUSSEL-VANHEE :**

«Je voulais simplement faire remarquer que je réclamais moi aussi cet ascenseur depuis très longtemps. D'abord pour les personnes qui viennent en Mairie, mais aussi pour les employés municipaux, afin de faciliter l'embauche de personnels qui ont du mal à se déplacer. Je souhaite que dans les prochaines embauches, on puisse sélectionner des personnes handicapées».

Monsieur le Député-Maire remercie Madame ROUSSEL de souligner ce point en rappelant que ce souci est tout à fait partagé, qui s'est toujours montrée très attentive à aider ceux qui ont un handicap. Il rappelle également que la Ville dispose d'un agent ACMO chargé de veiller à l'ensemble des problématiques de sécurité et d'accessibilité. *«Un important travail est effectué et tous nos bâtiments sont inspectés régulièrement afin de garantir leur mise aux normes. Si tous ne sont pas encore accessibles, tous répondent aux normes de sécurité ».*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-02-N°0027 DEL est adoptée à l'unanimité	

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses Collègues la signature du Registre des Délibérations,
Monsieur le Député-Maire les remercie pour leur participation,
ainsi que le Public et la Presse, pour leur présence,
et les Fonctionnaires Municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.